

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

TEL. 05.53.64.81.01

MAIL : froussille@mairie-marmande.fr

Marmande, le 22 juin 2026

QUARTIER BEDAT LA GRAVETTE

COMPTE-RENDU DE RENCONTRE DE QUARTIER

MERCREDI 17 JUIN 2026

Lieu : Maison des Marmandais, rue Christian Baylac

Début de la rencontre : 18h Fin de la rencontre : 20h30

En présence de :

- 13 habitants
- Élus de la majorité :
 - Joël Hocquelet, maire de Marmande
 - Maud Caruhel, 1^{ère} adjointe au maire, aux solidarités, aux seniors, aux politiques innovantes et à la vie associative
 - Alain Pascal, adjoint au maire aux espaces publics et aux bâtiments
 - Philippe Borderie, adjoint au maire au sport, délégué au commerce et à l'occupation du domaine public
 - Joëlle Quere-Grimes, adjointe au maire à la santé et à l'accès au soin
 - Luc Faisandier, conseiller délégué spécial à la sécurité et à la tranquillité publique
 - Emilie Marot, conseillère déléguée spéciale à la vie citoyenne
 - Michel Ceruti, conseiller délégué au quotidien des Marmandais
 - Sophie Borderie, conseillère déléguée au développement local et présidente du conseil départemental du Lot et Garonne
 - Christine Lalanne, conseillère déléguée aux animations, à la condition animale et au spectacle vivant
 - Pierre-Yves Chauffournier, conseiller délégué aux arts numériques, à la médiation culturelle et au sport.
- Élus de l'opposition : André Belacel, Stéphane Bianchi (Un nouveau cap pour Marmande)
- Les agents mairie : Karine Dewilde, Fabienne Roussille Guimberteau
- La presse : Camille Croc du journal SUD-OUEST

Ordre du jour :

- Rencontre avec les élus
- Temps d'échange avec les habitants sur la vie du quartier

En introduction des échanges sur la vie du quartier, Madame Emilie Marot explique la nouvelle méthode d'accompagnement des rencontres de quartiers ; à la différence de la précédente mandature, il n'y aura plus d'élus du conseil municipal référents de chaque quartier ; lors des rencontres de quartier, au gré des thématiques abordées et des disponibilités, plusieurs élus seront mobilisés, permettant ainsi aux habitants de rencontrer l'ensemble des élus ; ce fonctionnement innovant favorise aussi une vision globale de la participation citoyenne sur la ville de Marmande. Madame Emilie Marot, référente de la vie citoyenne assurera le lien entre tous.

Cette rencontre a permis d'aborder plusieurs thématiques sur le quartier :

Aménagement urbain :

- En réponse à une demande d'une habitante, sollicitant un aménagement sur **le rond-point de la rocade au croisement vers Virazeil**, M. le Maire informe l'assemblée que ce lieu accueillera une reproduction d'un micro-jet, symbole de l'activité aéronautique sur Marmande.
- Au niveau du parc de la Filhole, il est demandé d'installer plus de **tables de pique-nique**.
- Toujours sur cet espace, pourquoi y-a-t-il **des barrières autour du skate-park** rendant les circulations plus contraignantes vers les espaces familiaux ?

Dynamisme commercial :

- Concernant le centre commercial de la Gravette, les habitants expriment leur inquiétude sur **la fermeture des commerces place Guillot** ; même le marché est moins fréquenté. Mme Caruhel indique que ce point a été abordé avec la sous-préfecture ; des possibilités d'abattement fiscal existent pour les commerces situés sur le quartier prioritaire Politique de la ville-POVI ; un lien est à faire avec la chambre du commerce pour des recherches de porteurs de projets potentiels.

Eclairage public :

- **Absence d'éclairage public** dans la rue M. Dupont, un câble ayant été sectionné durant les travaux de réhabilitation du quartier.

Espaces verts :

- Défaut **d'entretien des arbres** par un riverain impasse Gabriel Voisin

Habitat collectif :

- Plusieurs locataires soulèvent des problématiques liées à la gestion de la résidence la Gravette/Habitayls :
 - **augmentation des loyers** et des charges ; il faut noter que les loyers n'ont pas augmenté durant la durée des travaux- 5 ans
 - un **stationnement diminué**
 - des **squats** dans les halls et les caves
 - du **vivre-ensemble** peu respecté (proximité des balcons)
 - un **défaut de communication** du bailleur
 - la **gestion des poubelles et des encombrants** et les dépôts sauvages
 - le signalement d'infestation de **punaïses de lit**
 - un défaut de **tonte des espaces verts** au sein de la résidence La gravette au niveau des bâtiments M, I, X dû à un retard du prestataire ENVI+.

En réponse à ces questionnements, Mme Caruhel propose d'interpeller le gestionnaire, la mairie n'ayant pas compétence sur le domaine privé.
Les locataires évoquent la peur de rentrer en conflit avec le bailleur et la peur des représailles en cas de signalement d'incivilités.

M. Faisandier présente le dispositif "**Participation Citoyenne**" mis en place en partenariat avec la gendarmerie, qui vise à renforcer la prévention de la délinquance en développant les échanges entre forces de sécurité, élus et habitants.

Concernant le local poubelles, M. le Maire rappelle qu'Habitatlys bénéficie d'une exonération de la TFPB-taxe foncière sur la propriété bâtie-, somme fléchée à la construction de locaux pour les poubelles accessibles par badge.

Sécurité routière :

- Dans l'optique d'améliorer **la sécurité aux abords des écoles**, un habitant souhaite que la durée des feux puisse s'adapter en fonction de l'affluence des piétons- sortie scolaire des écoles et du collège ? Il est indiqué qu'un agent sécurité écoles est présent aux horaires de rentrée et sortie de classes pour l'école élémentaire.

Tranquillité publique :

- Concernant les **rodéos sauvages**, les habitants expriment leur inquiétude et s'interrogent sur la méthode d'intervention des forces de l'ordre. M. Faisandier rappelle les horaires d'intervention de la Police municipale (21h le soir) et les méthodes autorisées et choisies : pas de course-poursuite mais plutôt des filatures pour saisir les engins.

Urbanisme :

- La récente **modification du PLU**-Plan Local d'Urbanisme a converti un terrain acheté comme constructible en zone non-constructible ; la propriétaire de ce terrain demande si cela peut changer et sinon, si une compensation financière peut être octroyée, sachant que sa propriété principale sera aussi impactée par le passage proche de la rocade. M. le Maire affirme que le PLU ne sera pas modifié puisque récemment adopté et invite cette habitante à déposer une mention lors de l'enquête publique sur la Rocade Est.

Voirie :

- Rue de l'automne : la nouvelle **piste cyclable** réalisée dans le cadre de la rénovation de cette rue se termine sur un passage piéton ; les usagers se questionnent. M. le Maire informe les habitants qu'il a demandé ce prolongement et après visite sur site, la dangerosité n'est pas avérée.
- Impasse Gabriel Voisin : une riveraine relève un **défaut d'entretien de cette voie et des trottoirs** où le manque de goudronnage empêche aussi le nettoyage par la balayeuse de cette chaussée.
- Concernant la finalisation de la **Déviation Est**, les habitants souhaitent connaître l'évolution de ce dossier et les prochaines échéances. Mme Borderie précise que l'enquête publique aura lieu à l'automne 2026. Le décret d'utilité publique paraîtrait alors début 2027 et les travaux pourront débuter avec une fin prévue fin 2029.

Mme Borderie précise que le tracé est définitif et que les travaux de passage au-dessus de la voie ferrée dureront 18 mois. Elle confirme également la réalisation d'un rond-point sur la rue Gounod.

Ci-dessous, le plan extrait du site du Conseil Départemental du Lot et Garonne et pour en savoir + : [Projet de déviation Est de Marmande](#)



- Une habitante, consciente des difficultés d'entretien de tous les trottoirs de la ville, propose de créer **un collectif d'habitants** ayant comme objectif d'arracher « les mauvaises herbes » au pied des murs et de semer à la place des fleurs. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme par les élus.

M. le Maire explique les différentes **méthodes d'entretien des trottoirs** ; la pose d'un bitume bicouche, peu onéreuse (6€ le m²) n'est pas une solution pérenne, le goudron chargé en azote stimule la pousse des plantes.

L'enrobé à chaud reste une solution adéquate pour les axes très passants mais son coût élevé (45€ le m²) doit être priorisé. M. le Maire propose que certains trottoirs soientensemencés avec des fétuques qui demandent peu d'entretien- quelques tontes par an par les riverains- ce qui assurerait un maintien de la surface pour bien circuler ; les rues moins fréquentées pourraient être choisies en concertation avec les habitants .

Un rappel est fait sur l'application mobile « Marmande et moi » qui permet de signaler des désagréments du quotidien. Pour en savoir, clic sur les liens suivants :

[Marmande et Moi – Applications sur Google Play](#)

[App Marmande et Moi - App Store](#)

A l'issue de ce temps d'échange, le verre de l'amitié est partagé.